

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 26 avril 2024, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

Spécialité NEUROCHIRURGIE (classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	Prénom
1	BOCCO	Albéric Fabrice Sèwa
2	MARYASHEV	Sergey

Cette liste est valable 18 mois.

Cayenne, le 6 mai 2024

Dimitri Grygowski
Directeur Général de l'ARS de Guyane
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice



Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé de Guyane
Dimitri Grygowski
Dimitri GRYGOWSKI